

# Charte éthique

## Encadrement des pratiques dans les affaires

Version 1.0

–

16/04/2021

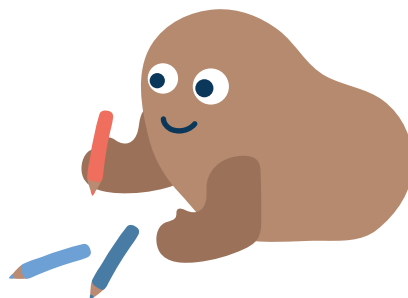


Besight

88 boulevard Jourdan. 75014 Paris

[contact@besight.co](mailto:contact@besight.co) / 01 84 60 13 90

Préambule .....	3
Chaîne de responsabilité.....	3
Devoirs de vigilance.....	4
Devoirs fondamentaux de Besight et de ses fournisseurs.....	5
Grands principes.....	5
Processus de sélection des fournisseurs.....	6
Vérification de conformité.....	7
Devoirs de Besight envers ses parties prenantes.....	8
Amélioration continue.....	9



# Préambule

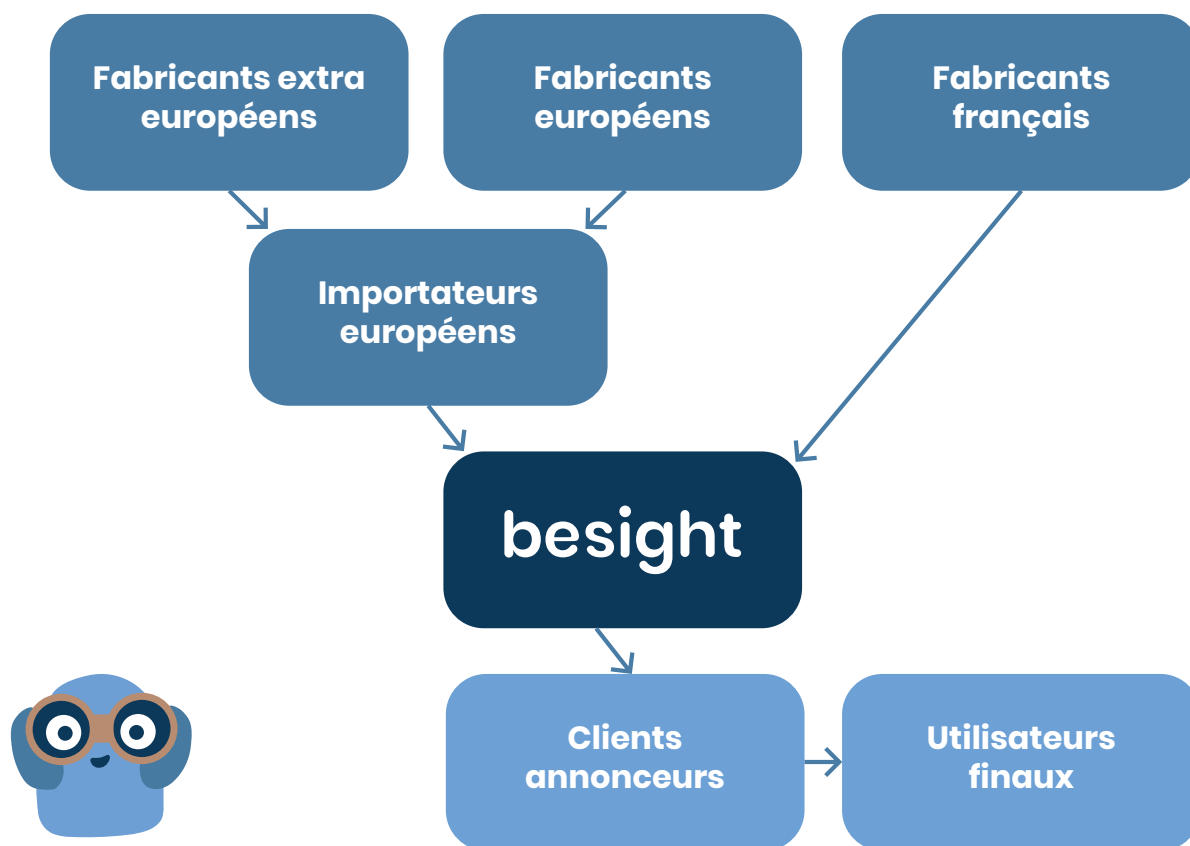
Besight, ses salariés et ses parties prenantes s'engagent à respecter tout ce qui va suivre.

Cette charte a pour objectif de cadrer les activités de Besight. Elle s'attache particulièrement au sujet de l'éthique des affaires.

Pour assurer une transparence absolue, ce document est mis à disposition publiquement, sur le site de Besight à l'adresse suivante :

## Chaîne de responsabilité

Voici un schéma de la chaîne de valeur de Besight :



Besight, s'assure du respect de cette charte dans les liens directs qu'elle possède.

Les intermédiaires comme les importateurs ont une force de frappe que nous n'avons pas. Nous comptons donc sur cela pour nous assurer du respect des conditions citées dans cette charte par les fabricants avec qui ils travaillent en direct. Pourquoi ? Car il s'agit d'une expertise que nous ne pouvons pas assurer, vis à vis des ressources nécessaires et de la taille de la structure.

Nous considérons que notre devoir s'applique aux liens directs que nous avons dans la chaîne de valeur. Néanmoins, nous prenons aussi en considération l'utilisateur final de l'objet et sa relation avec les objets distribués. Ce point sera explicité dans la partie "conformité".

Notre charte reflète donc des engagements forts que nous pouvons prendre sur ces liens de niveau 1, sur lesquels nous avons une plus grande visibilité. Cela nous permet d'élever nos exigences tout en maintenant un haut niveau d'analyse.

# Devoir de vigilance

**N**ous appliquons le devoir de vigilance au sens de la loi LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Toutefois, son cadre juridique ne saurait s'appliquer à l'activité de Besight, n'ayant pas été conçu pour cette taille de structure. Besight l'emploie comme ligne directrice.

Cette obligation est normalement réservée aux entreprises d'au moins 5000 salariés, mais son contenu nous semble pertinent. En particulier, le paragraphe suivant :

”

*Le plan [de vigilance] comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.*

Source: Legifrance

**N**ous nous sommes inspirés de cette méthodologie pour la rédaction de cette charte, sans y adhérer pleinement à cause de sa charge administrative. L'agilité ainsi que la transparence doivent être privilégiées dans les relations avec nos fournisseurs afin d'accéder à une information honnête, rapidement.

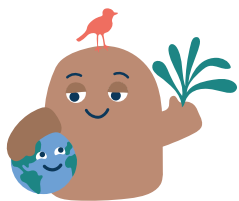
# Devoirs fondamentaux de Besight et de ses fournisseurs

## Grands principes

Selon les zones géographiques dans lesquelles se trouvent les fournisseurs de Besight, les conditions de travail et les normes en vigueur peuvent différer. Afin d'assurer un niveau d'éthique satisfaisant dans toutes les opérations de la chaîne de valeur amont, Besight s'assure de sélectionner des fournisseurs qui respectent les points suivants:

### Droits de l'Homme

Respect des Droits de l'Homme, se basant sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et sur les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme du 16 juin 2011



### Droits du travail

Respect des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, de la liberté d'association et de négociation collective, de l'interdiction de la discrimination, de la violence et du harcèlement

Rémunération, conditions et rythme de travail légaux et décents

### Qualité, sécurité, environnement

Respect des normes de sécurité et d'hygiène

Respect du principe de précaution sanitaire et environnementale

Participation à l'effort de minimisation de l'impact écologique

### Lutte contre la corruption et fiscalité

Lutte contre la corruption et de trafic d'influence

Lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent

### Données personnelles

Respect des données personnelles dans le cadre du règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD)

**Besight s'engage également à respecter l'ensemble de ces principes.**



## Quid de la législation locale ?

Lorsque les normes sont plus élevées que celles de la charte présente, la législation locale devra l'emporter. Dans le cas contraire, la charte prévaut.

Pour s'assurer du respect de ces principes, nous sélectionnons uniquement des fournisseurs français ou européens, de la manière suivante :

# Processus de sélection des fournisseurs

Forts d'une expérience de créateurs d'objets et textiles éco-conçus au démarrage de Besight, nous travaillons avec de nombreux fournisseurs français et parfois européens qui pouvaient sourcer leurs produits hors Europe. Étant conscients des scandales qui ont précédé notre arrivée sur le marché, il était évident pour nous que l'éthique était un critère non négociable, dès notre création.

Nous accordons naturellement beaucoup d'importance aux labels, certifications et autres moyens de vérification des conditions sociales, sanitaires et environnementales. Nous comptons aujourd'hui beaucoup sur le travail des organismes indépendants de certification (Fair Wear Foundation, BSCI, SEDEX, SGS, Intertek, Control Union, etc...), en tant qu'intermédiaire, pour nous assurer d'un respect des grands principes éthiques de notre charte.

Néanmoins, ces seuls labels et certifications ne suffisent pas. L'expérience nous a appris que les **critères suivants étaient à prendre en considération** :

1. Documentation de la démarche éthique (Code de conduite, rapports annuels, etc...)
2. Réalisation d'audits par des organismes externes (BSCI, SMETA, SA8000, ...)
3. Transparence du fournisseur sur ces informations
4. Existence d'un rapport RSE annuel ou équivalent
5. Ratio entre la taille de l'entreprise et la quantité de produits en catalogue (plus il existe de références en catalogue, plus il existe de fournisseurs différents ce qui implique un travail intense d'audit, de suivi des conditions de travail, etc...)

Nous procédons ainsi pour le référencement et le maintien d'une relation :

### Référencement

A chaque référencement d'un nouveau fournisseur, nous évaluons le degré de respect de chacun de ces critères.

### Suivi annuel

Pour les fournisseurs existants, nous prenons en considération une fois par an la mise à jour de la documentation, les rapports RSE, les résultats d'audits, etc...

### Exclusion

Une mise à jour défavorable au respect de l'un des critères précités pourrait mettre fin à la relation entre Besight et son fournisseur.

# Vérification de la conformité

Les produits que Besight distribue sont destinés à une utilisation auprès du grand public. Bien que ce lien ne soit pas direct, Besight s'assure de la conformité des objets vis à vis de leurs utilisateurs finaux.



D'une manière générale, Besight s'assure que ses fournisseurs respectent les mises en conformité avant mise sur le marché, notamment :  
les étiquetages obligatoires (textile, marquage CE, marquage des DEEE, ...)  
le respect des normes, réglementations et directives (ROHS, REACH, SA8000...)

De plus, Besight vérifie la présence d'une documentation à jour sur les affichages de labels ou certifications (Oeko-Tex, OCS, GOTS, Fair Wear Foundation, etc...), le cas échéant, dont les audits sont réalisés par un organisme indépendant.

# ***Devoirs de Besight envers ses parties prenantes***

Besight applique également ces principes :

- **E**galité de traitement entre les fournisseurs : ni discrimination, ni favoritisme ;
- **T**ransparence dans les critères de choix des fournisseurs et dans l'ensemble des décisions les concernant ;
- **R**espect du secret des affaires, de la confidentialité des informations techniques et commerciales, et leur protection contre toute divulgation ;
- **A**ucun abus d'une position de rapport de force favorable à Besight ;
- **P**as de conflits d'intérêts, en plaçant la politique d'entreprise au-dessus des intérêts individuels ;
- **R**efus de cadeau, de traitement de faveur ou d'autre avantage susceptible de compromettre l'objectivité d'une décision. Les invitations ne sont pas interdites, mais doivent être équilibrées et ne pas entrer en confrontation avec les principes éthiques établis dans cette charte ;
- **P**rise en compte des compétences et de l'expérience des fournisseurs ;
- **C**ourtoisie envers nos contacts, quelque soit la fonction, le niveau hiérarchique de l'interlocuteur ou le poids de l'entreprise ;
- **A**ttitude constructive en cas d'erreur des fournisseurs ;
- **I**ndépendance économique des fournisseurs.



# Amélioration continue

- **E**n cas de non respect de la charte par un fournisseur : accompagnement ;
- **R**emise en question de la collaboration si les efforts ne sont pas faits ;
- **D**roit d'alerte en cas de violation de la loi et/ou de la charte éthique.

**Dans un souci d'amélioration continue des exigences que nous portons et de pleine exhaustivité des sujets éthiques, nous mettons régulièrement à jour cette charte. La version de la charte telle qu'elle est diffusée sur le site constitue la référence. Aussi, nous vous invitons à consulter régulièrement celle-ci, même si des mises à jours pourront être envoyées directement par email.**

## Signature

*Wilfrid DE CONTI  
Président & responsable RSE  
Besight*



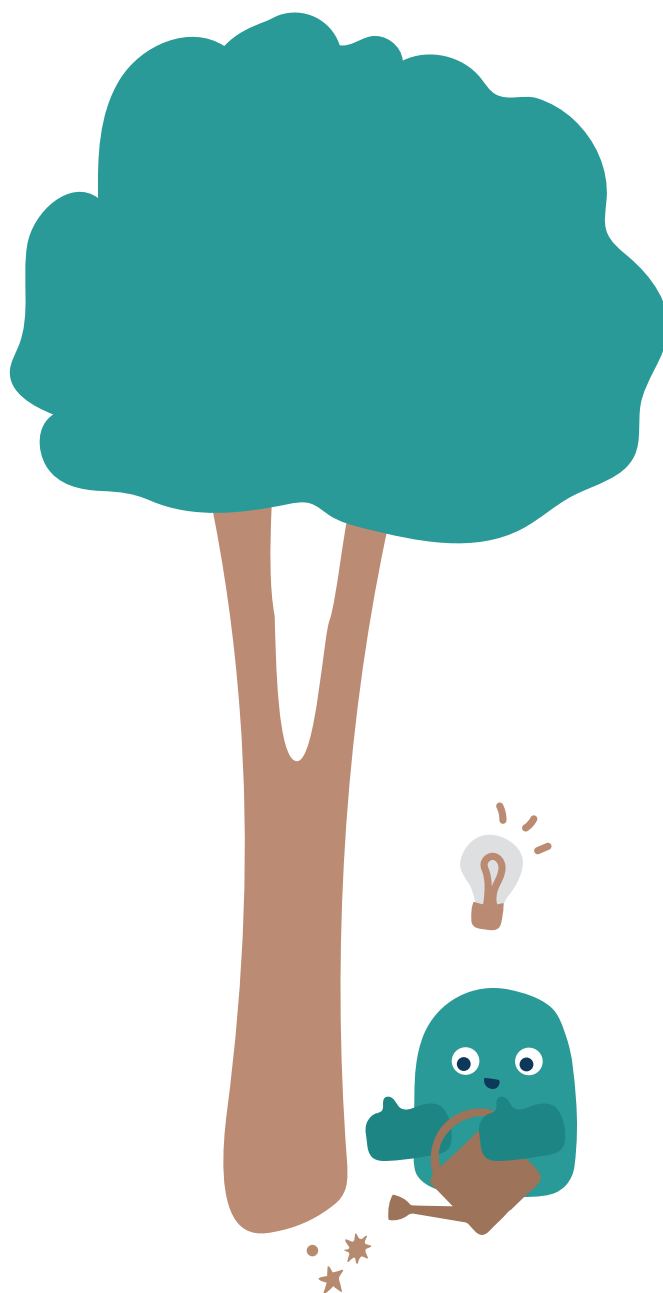
# Charte éthique

## Encadrement des pratiques dans les affaires

Version 1.0

–

16/04/2021



Besight

88 boulevard Jourdan. 75014 Paris

[contact@besight.co](mailto:contact@besight.co) / 01 84 60 13 90